

ÉLABORER ET METTRE À JOUR SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIFS

- **Identifier et évaluer les risques professionnels dans l'entreprise.**
- **Établir un diagnostic des mesures déjà existantes dans l'entreprise.**
- **Proposer des actions de prévention en lien avec ces risques pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs.**
- **Se mettre en conformité avec la législation.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Déterminer les bases fondamentales de la santé et de la sécurité au travail.
- Mettre en place des mesures de protection contre les risques identifiés dans l'entreprise.
- Réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Donner des instructions appropriées aux travailleurs en tenant le document unique à leur disposition.

CONTENU

- La définition du document unique et de ses enjeux.
- Les principes généraux de la prévention des risques professionnels.
- La méthode et les étapes pour la mise en place du document unique.
- La réalisation du document unique.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation PowerPoint / Logiciel informatique Xpert / Exemples / Échanges

FORMATEURS

Juristes en droit du travail du Cerfrance Poitou-Charentes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



1 JOUR (7H)



252 €* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 42 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr [via cette page >](#)
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : formationclient@pch.cerfrance.fr